



Département de l'Oise
Arrondissement de Clermont
Commune de Mouy

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU
14 DECEMBRE 2020**

OBJET : Classement de parcelles communales du domaine privé dans le domaine public.

L'an deux mil vingt,
le quatorze décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence Monsieur Philippe MAUGER, Maire,

Etaient présents :

Monsieur MAUGER, Monsieur HAUTDEBOURG, Monsieur BRUVIER, Madame CORFMAT, Monsieur TERRIER, Madame SEBIH, Monsieur BARRIER, Madame BOUZAKNOUN, Madame LENOIR, Madame MOREL, Monsieur KANOUTÉ, Madame LACROIX, Monsieur JOZEFOWICZ, Monsieur LAMAAZI, Madame ROUXEL, Madame CROS, Monsieur DERUEM, Madame POULENARD, Monsieur MEUCCI, Monsieur BOURGEOIS et Monsieur LTEIF.

Etaient absents :

Madame BRETON, absente excusée ayant donné pouvoir à Monsieur MAUGER.
Monsieur NÉRIN, absent excusé ayant donné pouvoir à Madame MOREL.
Monsieur CORTÈS, absent excusé ayant donné pouvoir à Madame LENOIR.
Madame BÉRAULT, absente excusée ayant donné pouvoir à Monsieur BRUVIER.
Monsieur LOUIS, absent excusé ayant donné pouvoir à Madame BOUZAKNOUN.
Madame PINOT, absente excusée ayant donné pouvoir à Monsieur HAUTDEBOURG.

Madame SÉNÉCHAL, absente.

Madame Chadia BOUZAKNOUN est désignée secrétaire de séance.



Le Conseil,

Vu le Code de la Voirie Routière, notamment son article L.141-3 qui prévoit que le classement d'une voie communale est dispensé d'enquête publique préalable sauf si ce classement a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie,

Vu la délibération du Conseil Municipal du n°110/16 du 30 novembre 2016 portant sur l'acquisition des parcelles AO 232, AO 233 et AO 234 (anciennement cadastrées section AO n°8p) sise ruelle Madeleine afin de procéder à l'élargissement de la voirie en y modifiant l'alignement,

Vu la délibération du Conseil Municipal du n°111/16 du 30 novembre 2016 portant sur l'acquisition des parcelles AO 239 et AO 10 sise ruelle Madeleine afin de procéder à l'élargissement de la voirie en y modifiant l'alignement afin d'y créer 4 places de stationnement,

Considérant que la parcelle AO 10 fait l'objet d'une servitude de passage et d'utilisation au profit du propriétaire de la parcelle AO 15,

Considérant qu'afin de ne pas compromettre cette servitude, cette parcelle restera dans le domaine privé de la commune et que des places de stationnement y seront aménagées,

Considérant la nécessité d'élargir la ruelle Madeleine afin de faciliter la circulation et préserver la sécurité des riverains suite à la réalisation de maisons d'habitations neuves,

Considérant qu'il est nécessaire de classer dans le domaine public les parcelles AO 239, AO 232, AO 233 et AO 234,

Considérant que ces parcelles considérées représentent elle-même une voirie,

Considérant que le classement de ces parcelles appartenant au domaine privé de la commune ne portera pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la ruelle Madeleine, mais renforce leur affectation définitive au domaine public,

Considérant qu'il n'est pas nécessaire de procéder à une enquête publique préalable pour décider du classement car il ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie,

Le rapport de Monsieur le Maire entendu,

Délibère

Article 1 : Décide le classement dans le domaine public communal les parcelles AO 8 et AO 239.



Article 2 : Autorise le Maire ou son 1^{er} Adjoint à signer tous les documents afférents à ce classement.

Article 3 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Clermont, à Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Mouy, Madame le Receveur Municipal de la Ville de Mouy pour exécution, et publiée conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

Nombre de votants : 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

Date de convocation : 04/12/2020

Date de l'affichage : 15/12/2020

N° : 106/20


Philippe MAUGER
Vice-président du Pays du Clermontois



Commune MOUY (430)	DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL	Section : A0 Folioté(s) : 000 A0 01 Quotité du plan : P3 ou CP [1:0 cm] Echelle d'origine : 1:500 Echelle d'adoption : 1:500 Date de l'édition : 08/11/2016 Support numérique :
Numéro d'ordre du document d'arpentage : 1277 P Document vérifié et numéroté le 08/11/2016 A PTGC Beauvais Par Fabrice HOLLVIE Géomètre Signé	CERTIFICATION (Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955) Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sur (3) a été établi (1) : A - D'après les indications qu'ils ont fournies, au bureau, sur le terrain ; B - En conformité d'un piquetage effectué sur le terrain ; C - D'après un plan d'arpentage ou d'arpentage, dont copie d'origine, dressé le par géomètre à Les propriétaires ont eu connaissance des informations portées au dos de la feuille 5493. Document vérifié et numéroté le 08/11/2016	D'après le document d'arpentage dressé Par : A E T ST JUST RICHARD G Ref : S2160555 Le 28/10/2015
Centre des Impôts Foncier de BEAUVAIS POLE TOPOGRAPHIQUE ET DE GESTION CADASTRALE 29 RUE DU DOCTEUR GERARD 60118 BEAUVAIS CEDEX Téléphone : 03-44-79-04-40 Fax : 03-44-79-05-17 cstf.beauvais@dgfip.finances.pouv.fr		

